Association AMAP Les GUMES mis à jour le 11/09/16

Contrat Légumes 2016-2017

Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente hebdomadaire de paniers de légumes BIO entre le GAËC « Les rangs d'oignons », et les membres de l'AMAP LesGUMES de Saint Sébastien sur Loire (*Cotisation de 5 € à l'Amap « les GUMES » à jour*).

Le prix du « panier » ou de la « part de récolte » est de 15€.

Le contrat débute le **vendredi 14 octobre 2016** pour **48 livraisons**. Le contrat prend effet à la signature du contrat et se termine le **vendredi 6 octobre 2017 inclus**. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Les distributions :

Les distributions ont lieu le **Vendredi** à la maison des associations de St Sébastien de **18h30 à 20h00** conformément au planning de livraisons disponibles sur le site de l'AMAP.

Pas de distribution les vendredis 23 et 30 décembre. Ainsi que les 28 avril et 5 mai 2017, mais ces 2 dates pourront être modifiées sur demande des producteurs. Les distributions des vendredis fériés pourront être décalées à un autre jour dans la semaine en fonction des disponibilités des producteurs.

Engagements réciproques:

Les producteurs s'engagent :

- √ à fournir chaque semaine, aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, un panier comportant les légumes élaborés sur l'exploitation
- ✓ A cultiver dans le respect de la Charte des Amap : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement et selon les principes de l'agriculture biologique.

Le producteur se laisse la possibilité de réaliser des échanges de légumes avec d'autres producteurs labellisés BIO et locaux. Il s'engage alors à prévenir les Amapiens de la provenance des échanges.

Je (l'adhérent) m'engage :

- √ à soutenir, pour la durée du contrat, l'exploitation dans sa démarche de production de produits issus de l'agriculture biologique.
- √ à venir prendre mes produits ou à les faire récupérer par une personne de mon choix. La récolte étant achetée à l'avance, les paniers non retirés ne pourront pas être remboursés. Ils seront partagés entre les amapiens assurant la permanence, à la fin de la distribution sans remplacement ni remboursement.
- √ à assurer 2 ou 3 permanences entières, de 18h15 à 20h durant laquelle j'assiste le producteur dans le chargement et le déchargement des marchandises et dans la distribution des produits. Je m'inscris sur le planning du site prévu à cet effet le plus tôt possible : http://amap.saintseb.free.fr
- ✓ à venir selon mes possibilités aux journées « coup de main » organisées par le producteur.
- \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]
 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

 \[

 \]

 \[
 \]

 \[
 \]

Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec les producteurs par avance de trésorerie, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par chèque à l'ordre des producteurs, datés du jour de l'engagement et remis à celui-ci le jour de la première distribution au plus tard.

En cas de revente de l'exploitation, les amapiens qui en feront la demande pourront rompre leur engagement avec remboursement des distributions restantes.

Modalités de paiement :

Chèques à l'ordre« Les rangs d'oignons » datés du jour de la signature du contrat.

Vous pouvez payez avec au maximum 1 chèque par mois.

Contrat débutant le :		00/00/16
Nbre paniers	prix unitaire	Total
XX	X 15 € =	XXX €
payé en :	XX	chèques
de valeur :		

Fait à Saint Sébastien sur Loire, en 2 exemplaire(s) le 19/09/2016			
Nom de l'adhérent : adresse (si différente de l'année dernière) :	Signature :	Les producteurs : GAEC Les rangs d'oignons Allée de Clermont, 44850 Le Cellier tél : 02.51.85.99.67 mail : polute@hotmail.fr	
téléphone :	Signature .		
mail :		Signature :	